

7^{ème} FORUM REGIONAL EMPLOI HANDICAP ENTREPRISES & ADMINISTRATIONS

Exemplaire à compléter et à retourner avant le **10 février 2017**

FORUM : **Mercredi 8 Mars 2017**

| | | | |
|--|-------|-------|--|
| Etablissement : | | | |
| Adresse complète : | | | |
| Tél : | Fax : | Mél : | |
| Nom et Fonction du signataire : | | | |
| Nom et n° de téléphone de la personne en charge du dossier : | | | |
| Adresse de facturation, si différente | | | |

ATTENTION, MEME SI NOTRE FORUM AUGMENTE ENCORE EN CAPACITE CETTE ANNEE, SEULES LES INSCRIPTIONS DES 100 PREMIERS EMPLOYEURS PUBLICS ET PRIVES POURRONT ETRE PRISES EN COMPTE

INFORMATIONS DESTINEES AU PUBLIC :

- **Secteur d'Activités :**
- **Effectif :**
- **Principaux recrutements envisagés dans les mois qui viennent :**

Nous remercions par avance celles et ceux qui accepteront de nous adresser un chèque ou un virement en règlement de leur participation.

FORUM : **Mercredi 8 Mars 2017**

➤ PRESTATIONS DE BASE

- Un stand de 3 m² équipé** : cloisons en fond et côté stand, table, chaise, enseigne au nom de votre organisme, rails de 3 spots
- Un petit déjeuner d'accueil
- Un buffet déjeunatoire
- Nous souhaitons participer aux frais de votre forum, à hauteur de :
- Nous ne sommes pas en mesure de participer aux frais mais souhaitons réserver un stand de 3 m² sur le Forum Handi-Sup Auvergne.

N.B Nous devons cette année, donner priorité aux Entreprises et Organismes qui participeront aux frais de notre Forum.

Merci de nous retourner par courrier le bulletin d'inscription ci-joint, dûment rempli, **avant le 10 février 2017** à :
HANDI-SUP Auvergne – 7, Place VASARELY - CS 60026 - 63178 AUBIERE Cedex ou par Fax au **04.73.40.52.00**.

Tout DON fera l'objet, selon votre convenance, d'une convention, d'une facturation ou d'un reçu

Selon la loi en vigueur et les informations à notre disposition, un reçu pour don à HANDI-SUP AUVERGNE, est déductible de la contribution AGEFIPH ou FIPH-FP au titre de l'Arrêté du 9 février 2006 fixant la liste des dépenses déductibles de cette contribution. (J.O.R.F du 10/02/2006). Paiement par chèque à l'ordre d'HANDI-SUP Auvergne ou par virement bancaire :

| Référence bancaire | | | |
|--------------------|--------------|-------------|---------|
| Code banque | code guichet | n°compte | clé RIB |
| 30003 | 00650 | 00037269038 | 29 |

ENGAGEMENT PARTENAIRES

⇒ **Partenaire Officiel : 10 000 € TTC et au-delà**

- Un stand (9 m²), meublé, dans un espace de premier plan au sein du forum ;
- Une page entière dans le guide du visiteur, édité à 1 500 exemplaires et remis aux participants ;
- Votre logo en très bonne place sur les Affiches et Flyers diffusés à 5 000 exemplaires dans les semaines précédentes dans les espaces publics, missions locales, associations, MDPH, Centre de Rééducation en Auvergne et au-delà ;
- La possibilité d'inviter jusqu'à 10 personnes (salariés en situation de handicap, médecin(s) du travail, membres du CHSCT, managers) à participer à cette journée, au petit déjeuner d'accueil et au buffet déjeunatoire ;
- La possibilité d'intervenir lors de l'ouverture officielle, au côté de nos partenaires institutionnels.

⇒ **Partenaire à partir de 5 000 € TTC**

- Un stand double (6 m²), meublé, mis gracieusement à leur disposition dans un endroit jugé des plus passagers ;
- Une demi-page dans le guide du visiteur ;
- Votre logo diffusé sur l'ensemble des supports de communication (affiches, dossier de presse, etc...)
- La possibilité d'inviter jusqu'à 5 personnes (salariés en situation de handicap, médecin(s) du travail, membres CHSCT, managers) à participer à cette journée, au petit déjeuner d'accueil et au buffet déjeunatoire.

⇒ **Donateur - Entreprise et collectivité participante, à partir de 1 000 € TTC**

- Le coût global de ce forum, rapporté à un stand de 3 m² est estimé à 1 000 € (mobiliers compris). Nous remercions par avance celles des Entreprises, Associations et Collectivités qui accepteront de nous adresser un chèque ou virement en règlement total ou partiel de leur participation à ce Forum. (2 repas sont prévus/fournis par stand).

MODALITES DE FACTURATION :

Merci de nous retourner par courrier le bulletin d'inscription ci-joint, dûment rempli, **avant le 10 février 2017** à :

HANDI-SUP Auvergne
7, Place VASARELY – CS 60026 - 63178 AUBIERE Cedex
Par mail : direction@handisupauvergne.org

Ou par Fax au 04.73.40.52.00.

Tout partenariat fera l'objet d'une convention et/ou d'une facturation

NB : Un reçu pour don à HANDI-SUP AUVERGNE, est déductible de la contribution AGEFIPH ou FIPH-FP au titre de l'Arrêté du 9 février 2006 fixant la liste des dépenses déductibles de cette contribution. (J.O.R.F du 10/02/2006). Ce texte peut vous être adressé par Handi-Sup Auvergne sur simple demande.

BON DE COMMANDE

ELECTRICITE COMPLEMENTAIRE / TELEPHONE TEMPORAIRE

Exemplaire à compléter et à retourner avant le **10 février 2017**

A HANDI-SUP AUVERGNE – Mme Angélique MOSSÉ
M.V.E Campus Universitaire des Cézeaux – 7 place Vasarely, CS 60026 - 63178 AUBIÈRE
Tél : 04.73.40.79.96
assistantedirection@handisupauvergne.org

Accompagné du règlement par chèque à l'ordre de POLYDOME-SEPCFD de la totalité du montant TTC.
→ Aucune prestation ne sera réalisée sans règlement préalable de votre part.

Etablissement :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

Mél :

Nom et Fonction du signataire :

Nom et n° de téléphone de la personne en charge du dossier :

Adresse de facturation, si différente :

► **Veillez cocher les cases correspondant à vos besoins**

Branchements téléphoniques

| Types de lignes proposées | HT | TTC | Nombre commandé | Total TTC |
|---|----------|----------|-----------------|-----------|
| Ligne téléphonique Analogique avec combiné et 200 unités | 127,00 € | 152,40 € | | |
| Ligne Numéris avec 200 unités | 426,50 € | 511,80 € | | |
| Ligne ADSL Partagée pour ordinateur équipé d'une carte réseau | 157,00 € | 188,40 € | | |
| | | | Total | |

Lignes Analogique et Numéris

Les unités non consommées ne sont pas remboursables et les unités consommées au-delà des unités fournies seront facturées 0,21 € HT/unité sur relevé France télécom.

Branchements électriques

| Puissance | HT | TTC | Nombre commandé | Total TTC |
|---------------------------------------|----------|----------|-----------------|-----------|
| Coffret électrique 1,5 KW monophasé | 123,22 € | 147,86 € | | |
| Coffret électrique 3 KW monophasé | 148,47 € | 178,16 € | | |
| Coffret électrique 4 à 6 KW monophasé | 176,75 € | 212,10 € | | |
| | | | Total | |

A :

Le :

Signature

BON DE COMMANDE REPAS SUPPLEMENTAIRES

Exemplaire à compléter et à retourner avant le **10 février 2017**

HANDI-SUP Auvergne

7, Place VASARELY – CS 60026 - 63178 AUBIERE Cedex

Tél : 04.73.40.79.96 // 04.73.40.53.80 – Fax : 04.73.40.52.00 direction@handisupauvergne.org

Rappel : L'Accueil Café, le Déjeuner pour deux personnes par stand sont fournis par **Handi-Sup Auvergne**.

Etablissement :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

Mél :

Nom et Fonction du signataire :

Nom et n° de téléphone de la personne en charge du dossier :

Adresse de facturation, si différente :

A l'exception de nos partenaires officiels et partenaires, tout repas supplémentaire commandé (aux 2 prévus par stand) sera facturé **20 € TTC** par repas. Une facture vous sera adressée par Handi-Sup Auvergne dans les jours suivants.

Complétez le tableau :

| Mercredi 8 mars 2017 | NB | Montant | Total |
|-----------------------------|----|-------------|-------|
| Repas supplémentaires | | 20 € | |

Ce bon de commande est à retourner avant le **10 février 2017** à **Handi-Sup Auvergne** (adresse ci-dessus ou par fax).

Les tickets correspondants à votre commande vous seront remis le jour de la manifestation.

A : _____ le _____

Signature